



**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

**VU** le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

**VU** le décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

**VU** les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

**Après en avoir délibéré, décide :**

**DECISION n° 1 : Répartition des ressources communes et contrat pour le budget 2012 (grandes masses)**

Cette répartition est :

**adoptée à la majorité  
des 21 membres présents ou représentés  
(16 pour, 4 contre, 1 abstention)**

**DECISION n° 2 : Modification de la structure budgétaire 2012**

Il s'agit de la création de 4 nouveaux centres financiers

- Au sein de l'UB 922 (UFR Langues)
  - o 922 09 : centre de ressources en Langues (CRL)
  - o 922 10 : Burgos
- Au sein de l'UB 923 (UFR Lettres)
  - o 923 05 : Art & Communication
- Au sein de l'UB 962 (SGAR)
  - o 962 64 : IFERISS

**adoptée à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés**

### **DECISION n° 3 : STATUTS d'Ecole et Instituts**

Les statuts sont soumis au vote des conseillers :

- **de l'Ecole IUFM** (validés en Conseil d'Ecole du 29 juin et du CTP du 1<sup>er</sup> juillet 2011),
- **de l'IUT Toulouse II Blagnac** (validés en Conseil de l'IUT du 10/02/2011 et du 23/05/2011 et au CTP du 11/07/2011),
- **de l'IPEAT (Institut Juridisciplinaire pour les Etudes sur les Amériques de Toulouse)** qui remplace l'IPEALT (Institut Juridisciplinaire pour les Etudes sur l'Amérique Latine à Toulouse) votés par les CA de l'IPEALT des 3/11/2010 et 10/01/2011 et au CTP du 11/07/2011 avec les corrections correspondantes).
- **de l'IFMI (Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'école préélémentaire et élémentaire adoptés au CA de l'IFMI le 14/04/2011 et au CTP du 11/07/2011)**,
- **du département Arts Plastiques/Arts Appliqués** (adoptés au Conseil de département du 14/05/2011, de l'UFR HAA du 27 mai 2011, du CTP du 11/07/2011).

**Adoptés à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés  
(majorité absolue des membres en exercice exigée 16 pour)**

### **DECISION n° 4 : Création du nouveau Comité Technique (CT) qui remplacera le CTP après élections du 20 octobre 2011 : (constitution adoptée au CTP du 1/07/2011)**

Conformément au décret ministériel n° 2011-184 du 15 février 2011, il est constitué un Comité Technique (CT) composé de 10 membres titulaires élus et 10 membres suppléants élus, du Président de l'Université (ou son remplaçant), du Directeur Général des Services (ou son remplaçant).

**Adopté à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés**

### **DECISION n° 5 : Questions diverses**

**a/Renouvellement de convention entre l'UTM et l'Association pour le Développement Universitaire en Ariège (ADUA).**

Cette convention a pour objet d'établir les modalités de fonctionnement entre les composantes et l'Ecole Interne de l'université Toulouse II Le Mirail localisées sur le site du Centre Universitaire de l'ARIEGE à Foix et l'Association pour le Développement Universitaire en Ariège qui gère le Centre Universitaire de l'ARIEGE par convention avec le Conseil Général de l'ARIEGE en date du 27 avril 1992.

b/ Autorisation au Président pour signer la Convention avec ANSAMBLE Midi gastronomie pour la restauration IUT FIGEAC (suite à la décision n° 8 du 31/05/2011) dans le cadre d'une délégation de service public.

c/ Aliénation du matériel :

véhicules

Renault Express immatriculé 31 N 1447 B,

Peugeot PARTNER immatriculé 31 N - 1823 B,

Nissan Vanette immatriculé 31 N - 3149 B

d/ Subvention à l'Association sportive sur crédits SUAPS (solde 10 000 euros suite à la décision n°4 du 22 mars 2011)

e/ Tarifs de location de salle - année 2011 IUT de Blagnac

Il s'agit de l'ajout d'un tarif de location à la demi-journée de la chambre anéchoïde (205 euros)

f/ Délibérations du Conseil du SCASC du 7 juillet 2011 (Service *Commun d'Action Sociale et Culturelle*)

① Proposition financière en vue de l'application des prestations sociales à l'université (aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, allocations enfants handicapés)

② Subvention allouée à l'association de l'Amicale des personnels

Une subvention d'un montant de 6000 euros sera versée à l'Amicale au titre de l'année 2011 sur budget SCASC.

g/ Tarifs Formation Continue 2011-2012 (ci-joint)

**Adoptés à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés**

**DECISION n° 6 : Préparation à l'agrégation interne à partir de 2011-2012 : statut des inscrits et supports d'inscriptions**

Il s'agit de modifications au texte initial du 15 octobre 2010.

① Préparation à l'agrégation

Ce support d'inscription correspond à la transformation du support « préparation à l'agrégation externe » en « préparation à l'agrégation » permettant d'inscrire deux types de publics (externe et interne).

② Les préparations aux concours des métiers de l'enseignement pour les CAPES et PLP interne (à l'exception des agrégations internes) remplacent les modalités précédentes de préparation aux concours internes des métiers de l'enseignement.

Le financement des droits d'inscription sera indexé sur ceux des masters.

③ Pour les inscriptions des étudiants « non mastérisables » concernés par les préparations aux concours métiers de l'enseignement et de la formation, les droits d'inscription seront ceux prévus en Master.

④ Reconduction à l'identique des inscriptions en préparation à l'examen du CAPA-SH, du 2 CA-SH, de l'Examen de Qualification Professionnelle (EQP) et du Diplôme Professionnel de Professeur des Ecoles (DPPE)

**Adopté à la majorité  
des 21 membres présents ou représentés (Pour 17, contre 4)**

**DECISION n° 7 : Charte de l'évaluation des formations et des enseignements**

L'Université met en œuvre une politique générale d'évaluation de ses fonctions et de ses enseignements. La pratique générale et régulière de l'évaluation doit contribuer à optimiser le pilotage de l'offre de formation et son évolution continue. Les résultats de l'évaluation permettront aux équipes pédagogiques et à l'équipe de Direction de consolider le dynamisme pédagogique.

**Adopté à la majorité  
des 21 membres présents ou représentés (Pour 16, contre 5)**

**DECISION n° 8 : demandes de modifications de DU**

Cela concerne :

- La transformation de la filière FLE (Français Langue Etrangère) Diplôme universitaire de formateur en français langue étrangère et seconde» (Département Sciences du Langage).
- Modification du Diplôme Universitaire Arts du Spectacle - Cirque et danse (Département Art&COM).

**Adopté à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés**

**DECISION n° 9 : Modification de l'annexe 5 de la charte du Contrôle des Connaissances**

La modification de l'annexe 5 de la charte du Contrôle des Connaissances porte sur le principe d'une compensation semestrielle et inter semestrielle au 1<sup>er</sup> semestre du M1.

**Adoptée à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés**

**DECISION n° 10 : Création de parcours IUFM/ESE à partir de la rentrée 2011**

Adoptée à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés

DECISION n° 11 : Conventions de partenariat UTM/IUFM/CETIA- (Centre d'Etudes et de Ressources pour les Professeurs de l'Enseignement Technique) CERPET pour le master « enseignement et formation : hôtellerie-restauration

Ces conventions avec le CERPET concernent l'IUFM pour l'Hôtellerie-restauration et le CETIA pour un parcours Master Alimentation décliné en 2 parcours : sciences sociales appliquées à l'Alimentation au Management et Ingénierie en restauration collective)

Adoptées à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés

Toulouse, le 12 juillet 2011

  
Le Président  
par délégation le vice-président  
du CA  
Py Boissau  
**Daniel FILATRE**